

Ensemble pour réussir le 10 octobre 2017



Préavis couvrant l'ensemble des personnels, tous statuts confondus,

Paris, le 29 septembre 2017

Monsieur le Premier Ministre,

Depuis l'arrivée du nouveau gouvernement, les mesures négatives s'accumulent pour les agent.e.s de la Fonction publique : gel de la valeur du point d'indice, rétablissement de la journée de carence, perspective de 120.000 suppressions d'emplois sur les 3 versants de la Fonction publique, hausse de la CSG, pour ne citer que quelques exemples.

Ainsi, toutes ces mesures vont impacter fortement et négativement le pouvoir d'achat de plus de 5,4 millions d'agent.e.s public.que.s et fragilisent les services publics rendus aux usagers. C'est inacceptable.

C'est totalement injuste pour les agent.e.s, et c'est totalement inefficace pour une Fonction publique de moins en moins attractive dans de nombreux secteurs. Ces mesures ne contribuent en rien à l'amélioration de la qualité des services publics, services publics au sujet desquels nos organisations syndicales rappellent leur demande d'un débat de fond sur ses missions, s'appuyant sur le bilan des réformes déjà engagées. Enfin, nos organisations rappellent leur attachement au Code des pensions civiles et militaires et seront très vigilantes sur la future réforme des retraites annoncée pour l'ensemble des agent.e.s public.que.s.

C'est pour faire entendre ces profonds désaccords que les organisations syndicales signataires appellent toutes et tous les agent.e.s à la grève, aux manifestations ou rassemblements (selon des modalités définies par les différents secteurs) pour se mobiliser le MARDI 10 OCTOBRE PROCHAIN et déposent en conséquence un préavis de grève pour cette journée.

Ce préavis couvre l'ensemble des personnels, tous statuts confondus,

PPCR : le directeur de la DPE adresse un mail aux enseignants

A travers ce message, le directeur de la DPE informe les collègues qu'ils vont « recevoir un arrêté de reclassement dans la nouvelle grille indiciaire issue de la réforme parcours professionnel carrière et rémunération (PPCR). Ce classement prend effet au 1^{er} septembre 2017 », puis il précise que le nouvel échelon issu de cette grille est actuellement consultable sur I-Prof. C'est exact pour la majorité des collègues, mais il ne précise pas les modalités d'avancement accéléré (au 6^{ème} et 8^{ème} échelon de la classe normale) et le lien proposé

(<http://www.education.gouv.fr/cid102564/comprendre-les-nouvelles-carrieres-enseignantes.html&xtrmc=ppcr&xtnp=1&xtr=1>) ne traite pas ce sujet !

Même remarque concernant l'évolution à l'intérieur de la grille Hors classe, car des collègues vont se trouver à l'échelon inférieur ; il faut préciser qu'il s'agit d'une nouvelle grille HC qui s'arrête pour le moment au 6^{ème} dans le but de créer un nouveau 7^{ème} échelon pour éviter la stagnation dans le dernier échelon de la HC comme c'est le cas actuellement.

Nous reviendrons sur tous les aspects du PPCR afin d'analyser les points positifs de ce protocole, et dans ce cadre et suite au travail entamé l'année dernière, nous organiserons cette année une série de stages PPCR : le 19 octobre 2017 au LP PABLO PICASSO 24004 PERIGUEUX et le 16 novembre au LYCEE POLYVALENT CANTAU, 64600 ANGLET.

Fortes mobilisations du 28 septembre, les retraité-e-s continuent.

2000 retraités dans les rues de Bordeaux ce jeudi 28 septembre à l'appel de 9 organisations.

Photos Sud Ouest du 29 septembre 2017 Place Pey-Berland Bordeaux



C'est du rarement vu. Il est vrai que le moment est grave car l'austérité qui s'abat sur eux depuis 5 ans avec le gel des pensions, l'imposition de la majoration pour avoir élevé 3 enfants,...va encore s'aggraver avec l'augmentation très forte de la CSG. Et certains les considèrent comme des retraités aisés !!! C'est insupportable car cela témoigne d'un manque de considération et de respect évident ! Tout le monde est aujourd'hui concerné par la situation de nos aînés !



Projet de loi de Finances (PLF) 2018 :- 2600 emplois de stagiaires dans le second degré

Le projet de loi de finances 2018 annonce la suppression de 2600 emplois de stagiaires dans le second degré alors que, depuis 2009, les effectifs d'élèves ne cessent de croître. Le ministère précise que cette diminution n'aura pas d'impact sur « les moyens d'enseignement, qui seront stabilisés dans le 2nd degré public et privé »... Est-ce à dire que les emplois supprimés seraient transformés en heures supplémentaires à prendre en charge par les personnels en poste ? Si c'est le cas, cela ne peut que se traduire par une dégradation des conditions de travail dans un moment où le métier traverse une très grave crise de recrutement.

Concours session 2018

Une session d'inscription aux concours externes, internes et réservés est ouverte du jeudi 12 septembre 2017 à partir de 12 heures au jeudi 12 octobre 2017 17 heures, heure de Paris

Les inscriptions s'effectuent sur Internet : www.devenirenseignant.gouv.fr

(Une adresse électronique personnelle vous sera indispensable lors de votre inscription). Toutes les conditions d'inscription sont récapitulées sur le site internet susmentionné.

Contractuel-les de la Fonction publique :

Aujourd'hui, un agent sur cinq n'est toujours pas titulaire. Le dispositif de la loi Sauvadet, bien que très insuffisant, n'est même pas assuré d'être prolongé.

Qu'ils soient contractuels de droit public, recrutés en CUI ou même encore fonctionnaires à temps incomplet dans le versant territorial, recrutés sur des fonctions normalement assurées par des fonctionnaires ou sur des fonctions uniquement mises en œuvre par le biais de contrat, les conditions d'emploi et de rémunération placent souvent ces agents dans une situation insupportable à laquelle la FSU ne se résout pas. Et dans ce cadre la FSU organise, le mercredi 8 novembre 2017 à Paris, une journée de mobilisation et d'action nationale des contractuel-les

Mobilisation générale pour réussir la journée du 10 octobre 2017



Stages de formation syndicale

Le droit à la formation

Tous les fonctionnaires et agents non titulaires de l'Etat ont droit à un congé maximum de 12 jours par année scolaire pour formation syndicale avec versement intégral du salaire (textes de références : les lois n° 82-997 du 23.11.82 et n° 84-16 du 11.1.84, titre II -statut de la Fonction Publique et décret n° 84-474 du 15.6.84).

La demande

Elle doit être déposée par chaque collègue candidat au stage auprès du supérieur hiérarchique (chef d'établissement) un mois avant la date de début du stage soit au plus tard le 16 octobre 2017.

- l'autorisation n'est pas délivrée par le supérieur hiérarchique mais l'autorité administrative compétente donc pour nous Monsieur le Recteur.
- une non-réponse dans un délai de 15 jours précédant le début du stage équivaut à autorisation accordée (le refus, très rare, doit être explicitement motivé et entraîne examen par la réunion suivante de la CAPA compétente).

Deux stages concernent les stagiaires

Sous la responsabilité du Centre de formation de la FSU qui figure sur la liste des centres et instituts dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour la formation syndicale, le SNUEP-FSU, en collaboration avec le SNES-FSU organise deux stages ouverts à tous les stagiaires PLP les mercredi 15 et jeudi 16 novembre 2017 à l'ESPE de Mérignac : télécharger la [fiche du 15 novembre](#) (ou [16 novembre](#)), elle contient entre autre le modèle de demande.

Un autre stage concernant le PPCR

Sous la responsabilité du Centre de formation de la FSU qui figure sur la liste des centres et instituts dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour la formation syndicale, le SNUEP-FSU Bordeaux organise un stage de formation syndicale ouvert à tous les professeurs de l'Enseignement Professionnel le jeudi 16 novembre 2017 au LYCEE POLYVALENT CANTAU, 1 ALLEE DE CANTAU, 64600 ANGLET : télécharger la [fiche de stage](#), elle contient entre autre le modèle de demande.

Vous trouverez sur notre [Espace Circulaires](#)

Campagne annuelle 2017-2018 - Supplément Familial de Traitement SFT, elle Concerne tous les agents ayant au moins un enfant à charge (Réponse obligatoire pour le 20 octobre 2017) : [La Circulaire](#) / [Annexes](#) / [Liste des pièces justificatives](#)

Admission à la retraite : <http://www.ac-bordeaux.fr/cid79440/pensions-retraites.html>

Ce lien vous permet de télécharger la circulaire et ses différentes annexes relatives à l'admission à la retraite des personnels du 2nd degré rentrée 2018 et au cours de l'année scolaire 2018/2019.

Vous les trouverez également les Textes et documents de références classés par service - DEPP - Les dossiers de retraite sont à envoyer pour le 20 octobre 2017.